



CHARTRE DU DOMBASLE BASKET

INTRODUCTION

Cette charte a pour but d'adopter une démarche sportive, rendre agréable la vie de tous au sein du club et donner une image positive du club en le représentant dignement sur et en dehors du terrain. Elle est disponible auprès du secrétariat du club, de chaque entraîneur et sur le site internet du club www.dombaslebasket.com.

Elle est applicable à tous les membres du club : licenciés, entraîneurs, supporters et parents des joueurs. Tous, dont les jeunes joueurs via leurs parents, devront en avoir pris connaissance et s'engager à respecter les règles de vie énoncées ci-après. Seuls les membres du Comité élus sont habilités à prendre des décisions ou réaliser des actions engageant le club vis-à-vis de ses membres.

Tout licencié a des droits et des devoirs envers les entraîneurs, autres joueurs, membres du Comité du club, arbitres et Officiels de Table de Marque (OTM). Tout acte d'un membre allant à l'encontre de la charte fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

DROITS ET DEVOIRS

Des joueurs :

Pour pouvoir s'entraîner et jouer dans une équipe, tout joueur doit être licencié au club et à jour de cotisation au premier match sous peine de se voir refuser l'accès à la salle et s'engage à :

- respecter l'ensemble des acteurs de la vie du club (*les autres licenciés et son entraîneur ainsi que les membres de l'équipe adverse, les arbitres, les OTM et le public lors des matchs*), le matériel et les installations à domicile comme à l'extérieur, les horaires d'entraînements et de match, les consignes de son entraîneur, la tenue et les couleurs du club lors des rencontres ;
- participer à tous les matchs de son équipe sauf cas exceptionnel et en accord avec son entraîneur (*un forfait se traduisant par une amende pour le club, il est impératif de confirmer sa présence à son entraîneur au moins 48 heures avant le match.*) ;
- avoir un comportement de sportif en participant à l'ensemble de ses entraînements, en prévenant son entraîneur en cas de retard ou d'absence pour un entraînement et pour un match, et en faisant passer l'intérêt de l'équipe et du club avant son propre intérêt.

Les entraîneurs s'engagent à :

- être le garant du respect de la présente charte auprès des joueurs de l'équipe dont il a la charge ainsi que de leurs accompagnateurs et familles ;
- respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des salles sportives avec les clés mises à disposition et être présent pendant toute la durée des entraînements et jusqu'au départ du dernier joueur dont il a la responsabilité durant l'entraînement ;
- avoir un comportement sportif et pédagogique en toute circonstance et être le garant de la bonne organisation des rencontres (*informations aux parents, sacs de tenues, attitudes des joueurs, ...*) ;
- rendre compte au Président (ou à un membre du Comité Directeur du club) de toutes anomalies ou incidents qu'il constate et faire son possible pour être présent aux manifestations organisées par le club en se mettant à disposition pour aider à leur bon déroulement.

Des supporters (licenciés ou non) :

Il est demandé aux supporters de nos équipes de :

- se comporter en bon supporter envers les supporters adverses, équipes adverses, arbitres, ... en évitant toutes remarques désobligeantes, insultes, menaces ou cris en tout genre ;
- ne pas intervenir dans la gestion sportive du match (choix des joueurs actifs par l'entraîneur, temps de jeu de chaque joueur, choix stratégique de l'entraîneur, ...) ;
- respecter l'ensemble des membres du club et contribuer ainsi à la bonne image du club ;

Des parents de jeunes joueurs

Il est demandé à chaque parent de jeunes joueurs de :

- respecter les horaires d'entraînement, de s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser l'enfant dans la salle et de prévenir en cas d'absence ;
- faire participer son enfant à tous les matchs de son équipe sauf cas exceptionnel et en accord avec son entraîneur (*un forfait se traduisant par une amende pour le club, il est impératif de confirmer sa présence à son entraîneur au moins 48 heures avant le match.*) ;
- respecter les choix sportifs et pédagogiques de l'entraîneur ainsi que les décisions des arbitres ;
- apprendre aux jeunes joueurs à que persévérer est plus important que réussir immédiatement et avoir conscience que son enfant pratique le basketball pour son plaisir et non pour le sien ;
- reconnaître les bonnes performances de son enfant ainsi que celles des autres joueurs et se comporter en bon supporter envers les supporters adverses, équipes adverses, arbitres, ... en évitant toutes remarques désobligeantes, insultes, menaces ou cris en tout genre.
- respecter l'interdiction de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant et après un match ou entraînement sans l'autorisation préalable de l'entraîneur et sur le terrain pendant le déroulement d'un entraînement ou d'un match.
- participer à la vie du club (co-voiturage et encouragement pour les matchs, Assemblée Générale, manifestations organisées par le club comme bénévole ou participant, aides aux bons déroulement des matchs en tenant la table de marque, le chrono, l'arbitrage pour les plus jeunes, ...)

POUR TOUS : en cas de problème, n'hésitez pas à vous adresser aux entraîneurs, au Président du club ou à toutes autres membres du comité du club toujours à votre écoute (en direct ou par mail dombaslebasketclub@gmail.com).

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout acte d'un licencié allant à l'encontre de la présente charte fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la section, en cas de manquement aux règles sportives sur le terrain (faute technique, comportement, retards, absence ...) et de comportement général portant préjudice à l'image du club.

Dès la 1ère faute, le licencié devra s'acquitter d'un travail d'intérêt général pour le club (table de marque, arbitrage, ...) dans le mois qui suit la réception de l'amende. Tant que l'amende ne sera pas réglée, le licencié sera temporairement suspendu. A la 3ème faute du même licencié, tous frais (fédération, ligue et comité) relatifs à cette dernière devront être payés en totalité par le licencié (amendes pouvant aller de 15 à 150€).

CONCLUSION

Soyons tous fair-play en se conformant aux règles de jeu, en respecter les décisions, en refusant toute forme de violence et de tricherie, en étant maître de soi en toutes circonstances et en étant exemplaire, généreux, respectueux et tolérant.

N'oublions pas que les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement de leur temps et leurs compétences à la vie de la section, que les joueurs ont droit à l'erreur ainsi que l'entraîneur et les officiels, que les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leurs enfants et que tout comportement antisportif sanctionné par un arbitre se traduit par une amende à Dombasle Basket.